



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**PROCES VERBAL D'ADMISSION
LISTE D'APTITUDE
DE RECRUTEMENT DE CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Académie de Montpellier

- SESSION 2020 -

**Délégation
Académique
à la Formation
professionnelle Initiale
et Continue**

Pôle FTLV
Affaire suivie par
Xavier BULLE

☎ 04 67 15 82 92
☎ 04 67 15 82 58

ce.recdafco@ac-montpellier.fr

465 rue Alfred Nobel
Parc du Millénaire
34935 Montpellier cedex 9

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIERE DES UNIVERSITES**

VU Le décret n°90-426 du 22 mai 1990 relatif aux dispositions applicables aux conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du ministre chargé de l'Éducation.

VU La note de service n°90-129 du 14 juin 1990 relative à l'exercice des fonctions de conseiller en formation continue.

VU La circulaire académique du 17 janvier 2020 relative au recrutement de Conseillers en Formation Continue

VU la Commission Consultative Académique Compétente à l'égard des personnels chargés des fonctions de Conseiller en Formation Continue qui s'est tenu le 16 juin 2020,

ARRETE

ARTICLE 1ER :

Le jury du recrutement de conseillers en formation continue de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2020 déclare admis les candidats suivants, classés par ordre alphabétique :



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**PROCES VERBAL D'ADMISSION
LISTE D'APTITUDE
DE RECRUTEMENT DE CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Académie de Montpellier

- SESSION 2020 -

- Madame BLANC Emilie
- Madame BOLIS Nataly
- Madame BRUNEL Eve
- Madame CRUVEILLER Karine
- Madame GALAND Gaelle
- Madame LECLERCQ Véronique
- Monsieur LEROY Dominique
- Madame PEDEMAY Audrey
- Monsieur PIESSEAU Stéphane
- Madame RIEUSSET Magaly
- Madame ROMERO Patricia
- Monsieur ROUX Renaud
- Madame SERIS Anne laure
- Madame YAYER Garance

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de l'académie et le délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Montpellier, le 19 juin 2020

La rectrice de la région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités
Sophie BEJEAN

Sophie Béjean